Colmar 2027

Date de la demande :

Demande d'arrêté de circulation

(avec modification du domaine public, sur ou dans le sol et ***gêne ou dérogation à la circulation)***

La demande est à adresser à : **domainepublic@colmar.fr** ou par voie postale à : Service gestion du domaine public – 1 place de la Mairie – BP 50528 – 68021 COLMAR Cedex

❒ Demande initiale ❒ Demande de prolongation (joindre arrêté initial)

N° arrêté à prolonger :

1 - REGLES :

- Pour être instruite, toute demande devra être dûment complétée et envoyée au service, **au plus tard 10 jours ouvrés* avant la date de début d'intervention souhaitée et 5 jours ouvrés pour les demandes de prolongations** (date d'entrée dans le service faisant foi.)
- Toute demande ne respectant pas le délai minimum d'instruction ne sera pas traitée.
- Toute demande concernant des travaux sur voirie départementale (chaussée), devra au préalable avoir obtenu l'agrément de l'administration compétente.

(*) du lundi au vendredi inclus hors jours fériés

2 - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX :

.....

.....

Mail : .....

3 - NOM ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DE CHANTIER – MAÎTRE D'OEUVRE :

.....

4 - NOM ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DE CHANTIER – MAÎTRE D'OUVRAGE :

.....

5 - LOCALISATION DES TRAVAUX : (adresse géographique – joindre un plan de situation à échelle 1/1000ème minimum)

.....

.....

Zone concernée par la perturbation : ❒ Voie de circulation ❒ Trottoir ❒ Autre (à préciser) : .....

6 - NATURE DE L'INTERVENTION (pose réseau, branchement, sectionnement, aménagement de voirie, pose d'enrobés, tirage de câbles, construction/démolition d'immeuble, intervention sur réseau pour réparation, …)

.....

.....

7 - DATES D'INTERVENTION :

- **Date précise de début** : ...../...../.....

Durée effective d'occupation ..... jours

- **Date précise de fin** : ...../...../.....

8 - RESTRICTIONS DE CIRCULATION SOUHAITEES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

En fonction de l'occupation qui vous est nécessaire pour cette opération, précisez de façon détaillée les besoins optimums de restriction de la circulation qu'il faudrait appliquer, ainsi que les mesures d'accompagnement qui en découlent (circulation interdite, rétrécissement avec ou sans maintien des sens de circulation et de stationnement, circulation alternée, déviations projetées avec fourniture du plan détaillé, route barrée, renvoi des cycles et des piétons, stationnement interdit, etc…)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTE D'INFORMATION

- Les données sont recueillies par la Ville de Colmar (1 Pl. de la Mairie, 68000 Colmar - domainepublic@colmar.fr - 03 69 99 56 28) pour la gestion des demandes d'autorisation de voirie. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
- A défaut de fournir les informations obligatoires, la demande ne pourra être satisfaite. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : le service gestion du domaine public, le service comptabilité et le service gestion comptable de la trésorerie municipale. Les données seront conservées pendant un an.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.
- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le DPO de la ville de Colmar au 1 place de la Mairie, COLMAR 68000 ou par mail à l'adresse suivante : dpo@colmar.fr
- Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.